

COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 19 FÉVRIER 2021 A 20H30

Étaient présents :

PERON Jean-René, LEGOUT Christian, MERRER Brigitte, HENRY Antoine, FEAT Cédric, QUEINNEC Solène, CHAMLEY sylvain, PARCHEMINAL Carl, PERON Sébastien, LE GALL Kévin, LAYOUR Nathalie, BRASSEUR Mélanie

Absents/excusé : QUIGUER Thierry, DEJARDIN Jean-Christophe, MARC Aurélie

Procuration : DEJARDIN Jean-Christophe à PERON Jean-René

QUIGUER Thierry à HENRY Antoine

MARC Aurélie à LAYOUR Nathalie

Secrétaire de séance : Madame BRASSEUR Mélanie

OUVERTURE DE SÉANCE : 20 h 30

Le compte rendu du Conseil Municipal du 11/12/2020 a été approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

D1 – CRÉATION D'UN GÎTE D'ÉTAPE : RECRUTEMENT D'UN CONCEPTEUR

Suite à la fermeture du gîte d'étape de Monsieur Jean-René PROUFF au Plessis. Les conseillers municipaux ont pour volonté de créer un gîte d'étape communal. Le lieu retenu est le site de l'ancien bar-restaurant « Le CAPSELL ».

Approbation du projet, autorisation donnée au Maire pour recruter un architecte, autorisation donnée au maire pour déposer les dossiers de demande d'aide financière, autorisation de recourir à l'emprunt pour financer le projet. (15 voix dont 3 procurations)

D 2 – RÉHABILITATION D'UNE MAISON AU 16 RUE DE LA LIBÉRATION

Suite à une précédente décision de réhabiliter une maison d'habitation, un appel d'offre sera lancé le lundi 22 janvier 2021 sur le site E-Mégalis afin de recruter des entreprises pour les douze lots concernant ce marché.

Après en avoir délibérés à l'unanimité (15 voix dont 3 procurations) les membres du conseil Municipal autorisent le Maire à lancer l'appel d'offres, et à signer tous les documents concernant ce marché.

D3 – ACQUISITION D'UNE MAISON SITUÉE AU 2 RUE DE TRAVERSE

La propriété située au numéro 2 Rue de Traverse est actuellement en vente. Ce logement est un T3 bis comprenant un jardin et un hangar. Son prix de vente est de 135 000 euros.

Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité (15 voix dont 3 procurations) d'acquérir la propriété, de solliciter les aides financières et d'autoriser le maire à signer l'acte de vente.

D4 – CONSTRUCTION D'UN CAFÉ-RESTAURANT

Construction d'un bâtiment neuf avec pour destination « café-restaurant ».



Les membres du conseil municipal à l'unanimité (15 voix dont 3 procurations), approuvent le principe de construire un bâtiment sur un emplacement à définit ; autorisent le maire à rechercher un architecte, autorisent le maire à solliciter des aides financières, et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

D5 – FRANCE SERVICE ITINERANT

Existence de ce nouveau service à l'initiative des services de l'état en milieu rural. La commune de mettra à disposition une salle communale. Un intervenant assurera des permanences afin de renseigner les habitants sur tous les sujets de la vie quotidienne : CAF- CPAM -Impôts-démarches administratives diverses.

Avis favorable à l'unanimité (15 voix dont 3 procurations)

D6 – EQUIPEMENT INFORMATIQUE : PLAN RELANCE NUMÉRIQUE

Equipelement de l'école communale en matériel numérique : tablettes et accessoires divers. Le coût total estimé est de 7 000 euros TTC. Après le versement de la participation de l'état le reste à charge s'élèvera à hauteur de 2000 euros environ.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 voix dont 3 procurations) émettent un avis favorable et autorisent le maire à signer les documents concernant ce projet.

D7 – RECRUTEMENT CDD

Recrutement d'un agent à durée déterminée à temps non complet à raison d'une journée par semaine en moyenne, soit 50 jours par an environ.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 voix dont 3 procurations) émettent un avis favorable et autorisent le maire à signer les documents concernant ce recrutement.

D8 – GRATIFICATION DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Possibilité de verser une gratification aux stagiaires des services techniques (étudiants ou demandeurs d'emploi) à hauteur de 6 heures hebdomadaires selon le SMIC horaire. Le versement reste conditionné à l'appréciation de l'autorité territoriale (travail à fournir, motivation, engagement).

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 voix dont 3 procurations) émettent un avis favorable et autorisent le maire à signer les documents.

D9 – CREATION DE LA COMMISSION CULTURE

Sont désignés : Jean-René PÉRON, Brigitte MERRER, Mélanie BRASSEUR, Nathalie LAYOUR, Jean-Christophe DEJARDIN.

Approbation à l'unanimité (15 voix dont 3 procurations)

D10 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA LUDOTHEQUE BUISSONIERE

Le montant demandé est de 319 euros pour l'année 2021 (un reste à charge de 128 euros de la part de la caisse d'allocation familiale sera versé par la suite).

Le conseil à l'unanimité (15 voix dont 3 procurations) accepte le versement d'une subvention de 319 euros, autorisent le maire à signer tous les documents nécessaires

D11 – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC HEOL

La convention est arrivée à son terme. Monsieur Le Maire rappelle les domaines d'intervention et la mise à disposition d'un conseiller énergie de l'association Héol. Au vu du bilan de ces 3 années le Maire propose aux conseillers de reconduire la convention d'adhésion pour 3 ans. La cotisation annuelle calculée sur le nombre d'habitant sera de : 532.80 € la 1ere année, 546.12 € la 2^{ème} et 552.78 la 3^{ème}

Le conseil, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la reconduction de la convention pour 3 ans et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré émettent un avis favorable, autorisent le Maire à reconduire la convention pour 3 ans. (15 voix dont 3 procurations)

D12 – TARIFS LOTS 8 ET 9 LOTISSEMENT AR ROCHOU

Demande d'achat du lot numéro 8 situé au lotissement « Ar Rochou ».

Le tableau ci-dessous reprend ce tarif pour les lots numéro 8 et 9 qui devaient être cédés à titre gratuit initialement à un bailleur social. Le projet initial n'ayant pas abouti et au vu de la demande d'achat d'un des lots Monsieur Le Maire propose d'acter les tarifs suivants qui sont calculés de la même manière que les autres lots présents.

LOT	SURFACE	PRIX H.T.	TVA/MARGE	PRIX DE VENTE TTC
8	200	4 400,00 €	814,00 €	5 214,00 €
9	230	5 060,00 €	936,10 €	5 996,10 €

Les membres du conseil, après en avoir délibéré donnent un avis favorable eu autorisent le maire à signer tous les documents relatifs à la vente de ces lots (15 voix dont 3 procurations).

AUTRES INFORMATIONS

- ✚ Monsieur Le Maire rappelle qu'une autorisation préalable de travaux a été accordée en 2017 à l'entreprise IEL pour l'installation provisoire d'une antenne de mesure des vents, dans l'optique d'un projet d'installation d'éoliennes au bouillard. Cette autorisation est prorogée d'un an.
- ✚ Le conseil sera retransmis sur la plateforme YouTube :
<https://www.youtube.com/channel/UCIHJ5p1geK6pEmq9LVVOAfQ>

HEURE DE CLÔTURE DE SEANCE : 22 heures 30 minutes

Le 25 Février 2021,
A Le Cloître Saint-Thégonnec,

Le Maire,
Jean-René PERON

